



**Conférence des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr. limitée  
24 septembre 2012  
Français  
Original: anglais

---

**Conseil du commerce et du développement**

**Cinquante-neuvième session**

Genève, 17-28 septembre 2012

**Projet de rapport du Conseil du commerce  
et du développement sur sa cinquante-neuvième session**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, du 17 au 28 septembre 2011

Table des matières

Résumé du Président

Déclarations liminaires

## Résumé du Président

### Déclarations liminaires<sup>1</sup>

1. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les orateurs suivants: M. Mothae Maruping (Lesotho), Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-huitième session; M. Hamad bin Abdulaziz Al-Kawari, Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar; M. Supachai Panitchpakdi, Secrétaire général de la CNUCED; le représentant de l'Indonésie, parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine; le représentant de la République islamique d'Iran, parlant au nom du Groupe asiatique; le représentant du Nigéria, parlant au nom du Groupe africain; le représentant du Paraguay, parlant au nom du Groupe latino-américain et caraïbe; le représentant de l'Union européenne; le représentant de la Hongrie, parlant au nom du Groupe D; le représentant du Népal, parlant au nom des pays les moins avancés; le représentant de la Chine; le représentant du Paraguay, parlant au nom des pays en développement sans littoral; le représentant de Sri Lanka, parlant au nom du Groupe des 15; le représentant du Mexique; le représentant de la Suisse; le représentant de la Thaïlande; le représentant de l'Égypte; le représentant de la Malaisie; le représentant de la Barbade; le représentant du Japon; le représentant de la Turquie; le représentant de la Côte d'Ivoire; le représentant de la Confédération syndicale internationale, organisation non gouvernementale; le représentant de l'Argentine; le représentant du Maroc; le représentant du Zimbabwe; le représentant des États-Unis d'Amérique; le représentant de la Fédération de Russie; le représentant de la Tunisie; le représentant de l'Afrique du Sud; le représentant du Soudan du Sud; le représentant de l'Équateur; le représentant du Soudan; et le représentant de LDC Watch, organisation non gouvernementale.

2. Le Ministre de la culture, des arts et du patrimoine du Qatar a dit qu'il avait été fier de participer au processus de formation de consensus à la treizième session de la Conférence. La CNUCED pouvait et devait être une instance unique de formation de consensus, permettant d'échanger des idées et de les présenter aux organes de négociation pertinents, contribuant ainsi à une plus grande cohérence du débat mondial sur le développement. La présidence qatarienne de la Conférence escomptait notamment de la CNUCED qu'elle contribue activement à la préparation de l'examen et à l'examen lui-même de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en définissant de nouveaux objectifs mondiaux pour l'intégration dans le système commercial multilatéral et en renforçant les capacités économiques indispensables au développement national et à une participation véritable à l'économie mondiale, qu'elle continue de proposer des idées pour surmonter la crise financière mondiale et qu'elle contribue à la mise en œuvre des résultats de la Conférence Rio+20.

3. Le Président sortant du Conseil du commerce et du développement a dit que 2011 avait été une année très difficile, mais néanmoins féconde. Les intenses travaux de préparation de la treizième session de la Conférence avaient permis à celle-ci d'obtenir un fructueux consensus. La CNUCED devait être guidée par les principes «d'altérité» et d'«efficacité» pour relever les vastes défis auxquels elle était confrontée, s'agissant notamment de participer aux débats mondiaux pour trouver une solution à la crise économique et financière, de s'attaquer à la problématique des migrations et à ses

---

<sup>1</sup> Les versions électroniques des déclarations des délégations sont disponibles en format pdf sur le site Web de la CNUCED, sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles ont été reçues (<http://www.unctad.org/Templates/Page.asp?intItemID=6066&lang=1>). Pour les fichiers audio (original/anglais) des déclarations générales, voir: <http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=6067&lang=1>.

incidences sur le commerce et le développement, et de mettre l'accent sur les fondamentaux économiques essentiels pour assurer la réalisation des OMD, sans perdre de vue le facteur humain. Il fallait espérer que pour son cinquantième anniversaire, en 2014, elle pourrait apporter une contribution au débat mondial sur le développement qui aurait un effet positif sur le cours du développement.

4. Le Président du Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-neuvième session a dit que beaucoup de travail restait à faire après la treizième session de la Conférence et l'adoption du Mandat de Doha. Il a instamment demandé à tous les membres de contribuer à une conduite efficace des travaux en vue d'obtenir des résultats probants dans l'application des mandats de l'organisation. L'objectif immédiat serait toutefois d'assurer le succès de la présente session du Conseil.

5. Le Secrétaire général de la CNUCED a passé en revue les actuelles tendances de l'économie, du commerce et du système commercial, qui justifiaient un renforcement du rôle de la CNUCED en matière de formation de consensus. La mondialisation se poursuivrait et s'amplifierait, car elle serait soutenue par des pays du monde entier, et non pas seulement par les pays les plus avancés. Parmi les facteurs contribuant à la mondialisation figuraient le changement technologique, les technologies de l'information et de la communication, Internet et une interconnectivité croissante. Les mois à venir seraient décisifs, compte tenu du risque d'une nouvelle crise économique et financière mondiale. Il a déclaré accorder une extrême attention à la suite à donner au rapport du Corps commun d'inspection sur l'administration et la gestion de la CNUCED et aux conclusions concertées adoptées par le Conseil à sa dernière session extraordinaire. Il avait pris un certain nombre de mesures pour améliorer le fonctionnement de la CNUCED et était prêt à superviser la mise en œuvre, dans les limites des ressources disponibles, des mesures additionnelles qui pourraient être prises. Il a assuré les membres du Conseil qu'il souscrivait pleinement au Mandat de Doha et à une gestion axée sur les résultats.

6. De nombreuses délégations ont souligné l'importance du rôle de la CNUCED en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce, du développement et des questions associées. Quelques délégations ont appelé à un renforcement du rôle de la CNUCED dans les instances de dialogue intergouvernementales.

7. Plusieurs représentants ont mis en avant les liens entre le commerce et des questions telles que le ralentissement de l'économie mondiale, l'emploi, l'instabilité des taux de change, les changements climatiques, l'économie verte, la politique de concurrence et la bonne gouvernance.

8. De nombreux représentants se sont inquiétés des pratiques protectionnistes qui s'étaient multipliées depuis le déclenchement de la crise économique et financière. Selon eux, la CNUCED devrait analyser l'impact de ces pratiques et apporter son appui à un progrès des négociations du Cycle de Doha, s'agissant en particulier du Programme de Doha pour le développement. Les thèmes à examiner concernaient notamment les mesures non tarifaires et leurs incidences négatives sur les exportations des pays africains et des PMA en général. Les initiatives dans ce contexte devraient être complétées par des programmes de coopération dans le domaine du commerce, notamment le Cadre intégré renforcé et l'Initiative d'aide au commerce. L'assistance de la CNUCED devrait porter sur l'élimination des obstacles non tarifaires, la simplification des normes, des réglementations techniques et des règles d'origine, et la mise en œuvre de tous les engagements et de toutes les décisions concernant l'application d'un traitement spécial et différencié aux produits originaires des PMA. La CNUCED devrait continuer de fournir une assistance technique aux PMA pour faciliter leur accession à l'Organisation mondiale du commerce.

9. Un représentant a dit que la CNUCED devrait aider à définir de quelle façon les États africains pouvaient «faciliter» le commerce intra-africain. Les interconnexions étaient insuffisantes en Afrique; il fallait remédier au manque d'infrastructures et de transports pour assurer l'intégration de l'Afrique dans le commerce mondial.

10. Quelques représentants ont dit qu'il était important que la CNUCED aide les pays en développement sans littoral à réclamer une amélioration des politiques de transit et des mesures de facilitation du commerce dans leurs régions respectives.

11. Le représentant de l'Union européenne a dit que l'UE était le plus gros contributeur aux activités opérationnelles de la CNUCED et qu'en 2011, elle avait doublé ses contributions volontaires par rapport à 2010, principalement pour l'exécution d'activités concernant le Système douanier automatisé et le Système de gestion et d'analyse de la dette.

12. Plusieurs orateurs ont dit qu'améliorer les capacités technologiques et les capacités d'innovation dans les pays en développement était important pour le développement et pour aider ces pays à atteindre les OMD. Les PMA en particulier devaient pouvoir mettre à profit le transfert de technologie pour renforcer leur base technologique aux fins du développement, mais le transfert de technologie vers ces pays ne progressait que lentement. Les PMA avaient également besoin d'une assistance pour tirer parti des flexibilités actuellement prévues dans l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et autres régimes de droits de propriété intellectuelle. Quelques orateurs ont dit que, plutôt que d'être une fin en soi, promouvoir l'investissement étranger pourrait être un moyen de faciliter, entre autres choses, le transfert de technologie.

13. La crise économique et financière avait frappé tous les pays – en particulier, les pays économiquement vulnérables – à des degrés divers, et la reprise restait fragile. L'inversion des flux de capitaux, le recul du commerce, la baisse des prix des produits de base, le chômage des jeunes et l'augmentation de la pauvreté figuraient parmi les principaux problèmes auxquels étaient confrontés les PMA, les pays africains et les pays en développement sans littoral. De nombreux orateurs ont demandé à la CNUCED d'intensifier ses travaux en faveur de ces pays. Le secrétariat devrait contribuer à leur transformation structurelle et à une ouverture maximale de leurs perspectives de commerce et d'investissement, notamment dans le cadre d'une coopération régionale et d'une coopération Sud-Sud complémentaires de la coopération Nord-Sud.

14. Un représentant a dit que la mauvaise gestion du système financier international avait interrompu la trajectoire de croissance de nombreux pays entre les années 1970 et 1980. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par l'ampleur des déficits courants et l'augmentation de la dette intérieure, imputable à un recours massif à l'emprunt intérieur, tandis que d'autres proposaient que la CNUCED continue de conduire des études sur les incidences de la crise sur les pays en développement et sur l'impact de certaines politiques économiques.

15. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance du rôle de l'État développementaliste. Il a été demandé à la CNUCED d'étudier les moyens d'assurer un développement durable, une croissance équitable et la mise en place de nouveaux mécanismes de financement ciblant les pays africains et les PMA, en accordant toute l'attention voulue aux questions de parité et au développement du secteur privé.

16. Quelques représentants ont félicité la CNUCED d'avoir abordé, dans son *Rapport sur le commerce et le développement, 2012*, la question des modalités selon lesquelles les inégalités de revenu influaient sur la croissance économique, et d'avoir avancé des idées pour assurer un développement plus équitable. L'expérience des trente dernières années avait montré que les politiques de réforme structurelle dans les pays en développement avaient renforcé la tendance à un accroissement des inégalités, lequel était devenu un trait

emblématique de la mondialisation financière. Toutefois, quelques représentants ont déclaré ne pas partager le scepticisme exprimé concernant les réformes structurelles et leur impact sur la croissance. Un représentant a dit que la création d'emplois était un problème non seulement pour les pays africains, mais aussi pour tous les autres pays.

17. Quelques représentants ont demandé à la CNUCED d'examiner la question des réformes à apporter à l'actuel système économique international et de mettre en place des arrangements institutionnels d'appui pour l'après-2015. La CNUCED devrait en outre continuer d'aider les pays en développement à concevoir des politiques pour affronter des problèmes de développement aussi bien anciens que nouveaux. La nécessité s'imposait de nouveaux modèles de développement pour créer un environnement favorable permettant aux pays en développement de tirer profit des effets favorables que le commerce international pouvait avoir sur la promotion d'un développement durable et socialement équitable.

18. Quelques délégations ont souligné la nécessité de mettre pleinement en œuvre le Mandat de Doha, en ajoutant que la CNUCED devait jouer un plus grand rôle dans l'application des résultats et des décisions des grandes conférences et sommets socioéconomiques des Nations Unies. Plusieurs orateurs ont souligné la contribution de la CNUCED à l'application du Programme d'action d'Istanbul, s'agissant d'en superviser la réalisation des objectifs et l'exécution des mesures, ainsi que de préparer les pays à un éventuel reclassement. D'autres ont demandé au secrétariat de continuer de suivre l'application du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral et de contribuer activement à l'élaboration du programme d'action qui y ferait suite.

19. Plusieurs représentants ont dit que le cadre de politique de l'investissement pour un développement durable conçu par la CNUCED allait dans le sens de la mise en œuvre du Mandat de Doha. De nombreux représentants de groupes régionaux ont souligné que la nouvelle génération de politiques d'investissement devrait jouer un rôle fondamental dans la réalisation d'objectifs tels qu'un accroissement de l'emploi, un transfert effectif de technologie et la réalisation des objectifs de développement durable.

20. Quelques représentants de groupes régionaux ont félicité la CNUCED de ses activités de coopération technique axées sur les politiques d'investissement. Il a été souligné que la promotion des objectifs de développement durable passait aussi par l'adoption de mesures visant à attirer des investissements privés et à améliorer les infrastructures publiques. Plusieurs représentants, dont ceux de quelques organisations non gouvernementales, ont insisté sur le rôle de l'investissement dans le renforcement des capacités productives nationales nécessaires pour assurer une croissance équitable à travers des stratégies de développement industriel et l'entrepreneuriat, s'agissant en particulier du programme Empretec de la CNUCED. Il a été demandé à la CNUCED d'aider les pays africains, dans le domaine de l'investissement, à assurer une croissance équitable et à élargir l'accès aux marchés des entreprises africaines. Concernant les politiques internationales, la CNUCED a été invitée à poursuivre ses activités sur les accords internationaux d'investissement pour répondre aux besoins des pays en développement. Elle devrait aussi poursuivre ses travaux sur l'intégration régionale en raison des liens entre celle-ci et les politiques d'investissement.

21. Quelques représentants, notamment de PMA, ont souligné l'importance de l'intégration dans les chaînes mondiales d'approvisionnement et de valeur aux fins du développement. Un représentant a invité la CNUCED à continuer de collaborer avec l'Organisation mondiale du commerce et l'Organisation de coopération et de développement économiques à la surveillance du protectionnisme. Enfin, il a été souligné que l'éducation était nécessaire pour améliorer les politiques de l'emploi et la diversification économique.